



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contrats de qualification

Question écrite n° 14792

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conditions de prise en charge par le Fonds national d'assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles (FAFSEA) des frais de formation des contrats de qualification passés dans le domaine agricole. Lorsque les contrats de qualifications sont conclus entre parents et enfants, les dispositions légales et réglementaires n'autorisent pas le FAFSEA à prendre en charge les frais inhérents à la formation parce que, d'une part, de tels contrats sont assimilés à une forme préalable de reprise d'exploitation et, d'autre part, la formation doit se dérouler hors de l'entreprise familiale. Ces dispositions sont particulièrement pénalisantes pour les jeunes, qui éprouvent souvent d'énormes difficultés à trouver un lieu de stage dans une exploitation agricole. En conséquence, il lui demande quelles mesures son ministère entend arrêter pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Dans le cadre des dispositions légales et réglementaires, les orientations, les règles et les priorités du financement des contrats de qualification par les organismes paritaires collecteurs agréés sont déterminées par les partenaires sociaux. Dans le cas cité, c'est la commission paritaire nationale « Jeunes » du fonds d'assurance formation des salariés d'exploitations agricoles qui arrête ces priorités. C'est donc aux partenaires sociaux au sein de la commission paritaire nationale « Jeunes » qu'il appartient de réexaminer, si elle le souhaite, le financement de tels contrats passés entre parents et enfants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14792

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1998, page 2815

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4128